

Monsieur le Président Zelensky,

Nous vous écrivons pour vous faire part de notre vive inquiétude concernant l'assignation à résidence partielle de Yuriï Sheliashenko, objecteur de conscience bien connu, pacifiste, défenseur des droits de l'homme et secrétaire exécutif du Mouvement pacifiste ukrainien.

Nous vous demandons instamment d'intervenir pour qu'il soit libéré immédiatement, pour que soient abandonnées toutes les charges retenues contre lui et pour que soit respecté pleinement son droit à la liberté d'expression.

Le 15 août 2023, Yuriï Sheliashenko a été placé en résidence surveillée partielle par le tribunal du district Solomyanskyi de Kiev, sous l'accusation de justifier l'agression russe. La seule "preuve" accusation présentée par l'accusation a été la déclaration du Mouvement pacifiste ukrainien, adoptée lors de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2022, intitulée "Agenda de la paix pour l'Ukraine et le monde" et qui condamne explicitement l'agression russe (<https://worldbeyondwar.org/peace-agenda-for-ukraine-and-the-world/>).

Yuriï Sheliashenko est un prisonnier d'opinion, uniquement détenu pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions pacifistes. Il doit être immédiatement libéré, sans conditions, et toutes les charges retenues contre lui doivent être abandonnées.

Nous voudrions vous rappeler que le pacifisme n'est pas un crime dans les États démocratiques. En effet, dans les démocraties, les droits de l'Homme sont pleinement protégés, y compris le droit à l'objection de conscience au service militaire, qui est inhérent au droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, garanti, entre autres, par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme, ainsi que par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel il ne peut être dérogé, même en cas de danger public exceptionnel, comme le stipule l'article 4, paragraphe 2, du PIDCP.

Nous condamnons fermement toutes les actions de harcèlement et toutes les tentatives d'intimidation à l'encontre de Yuriï Sheliashenko et du Mouvement pacifiste ukrainien, ainsi que tous les cas de recrutement ou d'enrôlement forcés dans les armées impliquées dans la guerre en Ukraine, et toutes les persécutions des objecteurs de conscience, des déserteurs et des manifestants anti-guerre non-violents en Russie, au Bélarus, en Ukraine et ailleurs.

Nous vous demandons instamment de libérer immédiatement Yurii Sheliazhenko et de mettre fin à la répression à son encontre et à l'encontre du Mouvement pacifiste ukrainien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées,